

Malgré la signature de l'accord par certaines organisations syndicales la « négociation » continue au sujet des fiches de postes repères et leurs cotations.

Une commission technique a eu lieu le 21 janvier. D'autres suivront les 6,19 et 26 février mais rien ne sera acté avant la CPPNI du 19 mars.

Ensuite les directions locales transmettront à chaque salarié sa fiche de poste, qu'il pourra contester dans un délai d'un mois.

La FNEMSA annonce une prise en compte pour le salaire de mai.

A la commission technique du 21 janvier 2025, le ton a été donné :

- Pas question pour la FNEMSA de donner des points, sur le reste de l'enveloppe, aux 40 % des salariés qui n'auront rien à l'initialisation! Même si le personnel mérite mieux que quelques miettes, on notera qu'au régime général, l'accord signé prévoit l'attribution d'un minimum de 3 points à tout le personnel.
- Pas question d'augmenter le coefficient des gestionnaires de prestations 3, comme le demandaient les organisations syndicales, car ça coûterait trop cher! On augmente compétence et activités dans un glissement des tâches que l'on retrouve sur d'autres postes, mais pas un centime de plus!

Mais qu'est-ce donc, cet accord ?

Ce n'est pas un accord « bas salaire » puisque des salariés classés au plus haut de la grille verront de substantielles augmentations de salaires à l'initialisation : Jusqu'à 66 points.

Ce n'est pas un accord sur les compétences puisque des salariés sur le même poste auront des différences d'augmentation de salaire allant de 0 à 66 points.

Il y aura des gagnants et c'est tant mieux pour eux

Mais comment faire face aux défis qui s'annonce pour le deuxième régime de Sécurité Sociale français et ses 14 000 salariés, alors que l'on impose à son personnel, discrimination et injustice ?

.../...



.../...

La CGT continuera à défendre vos intérêts et à vous informer au plus près de ce qui se trame.

Vos délégués CGT sont à votre écoute pour toute question sur les fiches de poste, les coefficients, les conditions de mise en œuvre.

POUR MES DROITS, CONTRE L'INJUSTICE ! POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES, DES EFFECTIFS ! EN 2025, J'ADHÈRE À LA CGT !

Pour en savoir plus :

<https://msainstitution.sharepoint.com/sites/GalaxieMSA-CGT>

Bulletin d'adhésion



<https://orgasociaux.cgt.fr/nous-contacter/>

<https://orgasociaux.cgt.fr/actualites/syndicalisation-msa/>

Vous avez également la possibilité de nous contacter par mail
collectif.cgt.msa@gmail.com

